

Concours photo 2015

« Les Belles Vues de Bellerive »

« Les Belles Vues de Bellerive » est le thème retenu par le nouveau Conseil municipal enfants pour l'édition de son concours photo 2015. Ce concours ouvert à tous (enfants et adultes) invite les amateurs à explorer les plus belles vues de Bellerive, de jour comme de nuit.

Toutes les techniques seront acceptées (numérique, argentique, couleur, noir et blanc...). Les tirages papier photos devront être au format de 20 x 30 cm ou 30 x 40 cm.

La participation gratuite à ce concours est limitée à un cliché par personne et exclusivement pris sur le territoire de la commune de Bellerive.

Trois gagnants seront désignés par un jury composé de membres du Conseil municipal enfants, du Conseil municipal adultes et de professionnels pour l'attribution des prix « Jury » et « Jeunes talents » pour les moins de 15 ans. Quant aux prix de « Bellerive-sur-Allier », il sera attribué par les visiteurs de l'exposition qui se déroulera du 4 janvier au 12 février 2016 dans le hall de l'Hôtel de Ville et sur la page Facebook de la ville de Bellerive.

Les lauréats recevront leur prix lors d'une réception officielle organisée courant février 2016.

Modalités de participation :

La fin de la participation au concours est fixée au 10 décembre 2015 à minuit.

Les œuvres réalisées sont à déposer en Mairie de Bellerive, au service éducation-enfance-jeunesse, sur tirage papier photo au format 20x30 cm ou 30x20 cm (obligatoire), accompagnées le cas échéant d'un support numérique de type CD ROM à l'adresse suivante : Hôtel de Ville 12 esplanade François-Mitterrand 03700 Bellerive-sur-Allier

Chaque photo devra être accompagnée des informations de l'auteur : nom, prénom, adresse, numéro de téléphone et adresse électronique au dos de la photo, et éventuellement d'un bref commentaire.

Pour les photos numériques, les participants pourront également, en plus du tirage papier obligatoire, adresser leur photo au format jpeg d'une taille minimum de 1 Méga pixels par courrier électronique à : service.scolaire@ville-bellerive.com

Les participants au concours autorisent la Ville de Bellerive à la reproduction, à l'exposition et à la diffusion de leurs œuvres sur tous les supports de communication de la Mairie (site internet, page facebook, magazine municipal...). Les enfants participant au concours seront sous l'entière responsabilité de leurs parents.

A vos appareils photos !

Renseignements :

Mairie de Bellerive – service éducation, enfance et jeunesse (CME) – 12 esplanade François-Mitterrand 03700 Bellerive-sur-Allier – Tél 04 70 58 87 00 – service.scolaire@ville-bellerive.com